

Commune de Bayenghem-lez-Eperlecques



Compte rendu du Conseil Municipal

L'an deux mil quatorze, le huit avril, à dix-neuf heures et trente minutes, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis, suivant convocation du premier avril deux mil quatorze, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BOUHIN, Maire.

Etaient Présents Monsieur Jean-Michel BOUHIN, Maire, Monsieur Philippe LAVOGIEZ, Maire-Adjoint, Madame Denise KATRA, Maire-Adjointe, Mesdames Maïté BRUYNOOGHE, Marie-Antoinette RAYMOND, Murielle DELEZOIDE, Jennifer DELTOMBE, Messieurs Hervé DEBARRE, Marc JONAS, Alain ZEGRE, Benoît BECQUET, Willy SCHRAEN, Michel BRAME, Sylvain IKET, Vincent KERCKHOVE, Conseillers Municipaux. La majorité étant atteinte, les membres en exercice peuvent délibérer en exécution de l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur Marc JONAS est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, qu'il accepte, assisté des Services Administratifs, pour rédiger les Procès-verbaux de séance, l'assister dans les opérations de vote et de tenue du Registre des Délibérations conformément à l'article L2121-15 du CGCT. Monsieur le Maire demande l'approbation du compte-rendu (après lecture) du vingt-neuf mars deux mille quatorze et propose la signature du Registre précisant l'article 2121-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, après deux modifications sur le prénom de Monsieur BECQUET, lire Benoit et non Bruno, ainsi que sa délégation qui est « information et communication » le compte-rendu du vingt-neuf mars est adopté à l'UNANIMITE avec ces modifications. Les Membres présents formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à dix-neuf heures quarante minutes

=====
Délibération 14-04-21

DELEGATIONS SUPPLEMENTAIRES AUX ADJOINTS

Monsieur le Maire propose d'attribuer des délégations supplémentaires aux adjoints à compter de ce jour :

Monsieur Philippe LAVOGIEZ, adjoint délégué aux finances, est également nommé délégué :

- A la Voirie et éclairage public
- A l'Assainissement,
- Au Personnel,

Madame Denise KATRA, Adjointe déléguée au Centre communal d'Action Sociale, est également nommée déléguée :

- A la Maison Médicale

Après en avoir délibéré,

Le Conseil ouï l'exposé et à l'UNANIMITE des membres présents
ACCEPTTE les délégations aux adjoints citées ci-dessus

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2123-20 à L 2123-24-1,

Vu le code général des Collectivités Territoriales, notamment son article R 2123-23,

Considérant que les articles L 2123-3, L 2123-24 et L2123-24-1 du code général des Collectivités Territoriales fixe des taux maximum et qu'il a lieu de ce fait de déterminer les taux des indemnités de fonction allouées au maire, aux adjoints et conseillers municipaux,

Considérant que la commune compte 966 habitants,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil oui l'exposé et à l'UNANIMITE des membres présents

DECIDE

Article 1^{er} : à compter du 29 mars 2014, le montant de l'indemnité de fonction du maire prévue par l'article L 2123-23 précité est fixé comme suit :

31 % de l'indice brut 1015

Article 2 : à compter du 29 mars 2014, le montant de l'indemnité de fonction des adjoints prévue par l'article L 2123-24 précité est fixé comme suit compte tenu de l'exercice effectif des délégations de fonction assuré par les intéressés :

- 1^{er} adjoint : 8 % de l'indice brut 1015
- 2^{ème} adjoint : 8 % de l'indice brut 1015

Article 3 : à compter du 29 mars 2014, le montant de l'indemnité de fonctions des conseillers municipaux prévue par l'article L 212324-II et III précité est fixé comme suit compte tenu :

- 1) De l'exercice effectif des délégations de fonction assuré par les intéressés,
Conseiller municipal chargé du Centre d'accueil (Monsieur Marc JONAS)
Conseiller municipal chargé de l'information et communication (Monsieur Benoit BECQUET)
- 2) De l'exercice effectif des fonctions de conseiller municipal délégué, le montant de l'indemnité de fonction de conseiller municipal est fixé comme suit :
 - 5 % de l'indice brut

Article 4 : un tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal est annexé à la présente délibération (article L2123-20-1 du CGCT)

L'article L2122-16 du Code Général des Collectivités Territoriales confère au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses conseillers municipaux, et, en cas d'absence, ou d'empêchement de ceux-ci, ou dès lors qu'ils sont titulaires d'une délégation, à des membres du conseil municipal.

Il est décidé par désignation et vote à main levée, décision à l'unanimité :

Comité National d'Action Sociale : Monsieur Vincent KERCKHOVE

Défense : Monsieur Philippe LAVOGIEZ

Mission Locale : Madame Denise KATRA (titulaire), Monsieur Willy SCHRAEN (Suppléant)

Parc Naturel : Monsieur Jean-Michel BOUHIN (titulaire), Monsieur Hervé DEBARRE (suppléant)

.Le Conseil ouï l'exposé, et après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE des membres présents

DECIDE et ADOPTE les délégations ci-dessus

Délibération 14-04-24

CONSTITUTION DES COMMISSIONS

Monsieur le maire demande les candidatures pour faire partie des diverses commissions, précisant qu'il est le président de chaque commission :

Il est décidé par désignation et vote à main levée, décision à l'unanimité :

Finances :

Vice-Président : Monsieur Philippe LAVOGIEZ

Membres : Madame Murielle DELEZOIDE, Messieurs Marc JONAS, Benoit BECQUET, Hervé DEBARRE

Bâtiments :

Vice-Président : Monsieur Marc JONAS

Membres : Messieurs Alain ZEGRE, Hervé DEBARRE, Michel BRAME

Voirie, éclairage public / Assainissement :

Vice-Président : Monsieur Philippe LAVOGIEZ

Membres : Madame Jennifer DELTOMBE, Messieurs Willy SCHRAEN, Vincent KERCKHOVE, Sylvain IKET, Hervé DEBARRE

Comité des fêtes / jumelage :

Membres : Monsieur le Maire (président) Mesdames Maïté BRUYNOOGHE, Denise KATRA
Monsieur Marc Jonas,

Affaires scolaires (dont rythmes scolaires):

Vice-Président : Monsieur Benoit BECQUET

Membres : Mesdames Maïté BRUYNOOGHE, Jennifer DELTOMBE, monsieur Sylvain IKET

Information et communication (boîte à idées...):

Vice-président : Monsieur Benoit BECQUET

Membres : Mesdames Murielle DELEZOIDE, Denise KATRA, Jennifer DELTOMBE, Monsieur Willy SCHRAEN

Centre d'accueil et de loisirs :

Vice-Président : Monsieur Marc JONAS

Membres : Madame Maité BRUYNNOOGHE, Monsieur Sylvain IKET

Maison Médicale :

Vice-Présidente : Madame Denise KATRA

Membres : Mesdames Maité BRUYNNOOGHE, Jennifer DELTOMBE, Monsieur Sylvain IKET

Le Conseil oui l'exposé, et après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE des membres présents DECIDE et ADOPTE les commissions et leurs membres ci-dessus nommés

Délibération 14-04-25

COMMISSION D APPEL D OFFRES

Monsieur le maire demande les candidatures pour faire partie de la Commission d'Appel d'Offres.

Il précise que l'élection des membres de la CAO est votée à scrutin secret, sauf si l'assemblée décide à l'unanimité de procéder au scrutin public.

Il est décidé de procéder à un vote à main levée, décision à l'unanimité :

Les candidats titulaires proposés sont :

Monsieur Jean-Michel BOUHIN,

Monsieur Willy SCHRAEN,

Monsieur Benoit BECQUET

Ont obtenu :

14 voix, Monsieur Jean-Michel BOUHIN

14 voix, Monsieur Willy SCHRAEN

14 voix, Benoit BECQUET

Messieurs Jean-Michel BOUHIN, Willy SCHRAEN, Benoit BECQUET sont donc élus par le Conseil Municipal à scrutin public, à la représentation, au plus fort reste en qualité de membre titulaires de la Commission d'Appel d'Offres en application de l'article 22-II et III du Code des Marchés Publics.

Les candidats suppléants sont :

Monsieur Philippe LAVOGIEZ,

Monsieur Sylvain IKET,

Monsieur Vincent KERCKHOVE

Ont obtenu :

14 voix, Monsieur Philippe LAVOGIEZ

14 voix, Monsieur Sylvain IKET

14 voix, Monsieur Vincent KERCKHOVE

Messieurs Philippe LAVOGIEZ, Sylvain IKET, Vincent KERCKHOVE sont donc élus par le Conseil Municipal à scrutin public, à la représentation, au plus fort reste en qualité de membre suppléants de la Commission d'Appel d'Offres en application de l'article 22-II et III du Code des Marchés Publics

Le Conseil ouï l'exposé, et après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE des membres présents

DECIDE de nommer ces candidats à la commission d'appel d'offres

Délibération 14-04-26

CENTRE COMMUNAL D ACTION SOCIALE

Le Maire expose au conseil municipal qu'en application des articles L123-6 et R 123-7 et suivants du code de l'action sociale et des familles, le conseil d'administration du Centre Communal d'Actions Sociales comprend le Maire en qualité de Président et en nombre égal, au minimum quatre membre et au maximum huit membres élus en son sein par le Conseil Municipal et le même nombre nommés parmi les personnes non élus, participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la Commune considérée. Ces membres élus et non élus sont nommés pour la durée du mandat de ce conseil. Une seule liste a été proposée concernant les membres élus. Le scrutin doit être secret. Concernant les membres non élus, plusieurs personnes sont proposées. Monsieur le Maire tiendra informé le conseil dès que possible.

PROCEDE en son sein à l'élection de ces membres

Sont ainsi élus à l'unanimité :

- Madame Denis KATRA
- Madame Maité BRUYNNOOGHE
- Madame Murielle DELEZOIDE
- Madame Marie-Antoinette RAYMOND
- Monsieur Hervé DEBARRE

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il souhaite nommer en qualité de membres non élus : Mesdames Janick JACQUEL, Jacqueline MICHEL, Messieurs Sylvain GREBERT, Francis MESMACRE, deux personnes supplémentaires seront nommées ; leur identité sera donnée ultérieurement.

Le Conseil ouï l'exposé, et après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE des membres présents

DECIDE de nommer ces membres élus au conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale

Délibération 14-04-27

INDEMNITE STAGIAIRE

Le Maire demande à l'assemblée l'autorisation de verser exceptionnellement une gratification pour les stagiaires réalisant 6 semaines au moins de travail et justifiant d'un excellent travail. Il est proposé de verser une gratification de 200 euros.

APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS,
AUTORISE monsieur le Maire à verser 200 euro (deux cents euro) aux stagiaires réalisant au minimum 6 semaines de travail

Délibération 14-04-28

FINANCES > DECISION MODIFICATIVE

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Philippe LAVOGIEZ, délégué aux finances.
Monsieur Philippe LAVOGIEZ explique suite à une erreur, le Reste à Réaliser est bien repris dans sa globalité mais pas en détail : il a été voté 28635.78 euros au compte 21538 (éclairage public), il aurait fallu voter :

Compte 21538	> 28144.56 €
Compte 2051	> 491.22 €

Il convient donc de prendre la décision modificative suivante :

Section d'investissement :

Compte 21538	> - 491.22 euros
Compte 2051	> + 491.22 euros

Le Conseil ouï l'exposé, et après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE des membres présents
AUTORISE Monsieur le Maire à réaliser la DM concernant le RAR

L'état du RAR est annexé à cette délibération

Délibération 14-04-29

RECRUTEMENT DE DEUX CUI OU CAE

Monsieur le Maire demande l'autorisation à l'assemblée de recruter deux agents en qualité de CUI ou CAE, de type contrats dit aidés. Il explique qu'actuellement, il manque de personnel, que les agents réalisent beaucoup trop d'heures complémentaires et de plus, au secrétariat un agent à mi temps pour assurer l'accueil devient indispensable et notamment pour la réforme des nouveaux rythmes scolaires. Un agent va être bientôt en congés maternité...

Monsieur Vincent KERCKHOVE demande les critères de recrutement. Monsieur le maire souhaite recruter des personnes polyvalentes. Ce genre contrat oblige la commune à prendre en charge une formation extérieure. Monsieur le Maire rappelle que pour bénéficier d'un contrat de type « aidé », des conditions d'éligibilité sont précises. Monsieur Benoit BECQUET demande si ces agents pourraient assurer également les TAP (Temps d'Activités Périscolaires dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires). Monsieur Willy SCHRAEN demande s'il s'agit d'un renfort du fonctionnement général, Monsieur le Maire confirme.

Le Conseil ouï l'exposé, et après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE des membres présents
AUTORISE Monsieur le Maire à recruter deux agents en contrat dit « aidés »

Eclairage public :

En date du 25 juin 2013, le conseil municipal accepte l'adhésion à la centrale d'achat de la fde 62 (liste des cabinets d'étude habilités) dans le cadre d'une rénovation éventuelle de l'éclairage public.
 Objectif : bénéficier de subventions par la FDE

Le 12 mars 2014, le conseil autorise Monsieur le Maire à faire réaliser un audit, à demander les subventions et à signer tous documents utiles à la réalisation de ce projet

La société BETCO est retenue pour réaliser l'audit et procéder à l'appel d'offre

Plan de financement :

Dépenses HT		Recettes HT	
Etudes	2646.00	FDE	981.66
		CEE	420.74
		Fonds propres	1 243.60
	2646.00		2 646.00

Une CAO a eu lieu et a retenu l'entreprise SATELEC

Dépenses HT		Recettes HT	
travaux	48 953.00	FDE.....	9 790.00
		FDS PARLEMENTAIRES....	15 000.00
		CONSEIL GENERAL.....	9 790.00
		CEE.....	2 927.89
		Fonds propres.....	11 445.11
	48 953.00		48 953.00

Monsieur le Maire explique qu'il est envisagé l'éclairage public du parking de la mairie, il faudra prévoir les tranchées, les câbles et des socles en béton.

Clocher de l'église :

En date du 06 mars 2014, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à faire toutes demandes de subventions et accepte le plan de financement ci-dessous :

Travaux HT	Recettes
112 171.85 €	Fondation du patrimoine.....56 085.92 €(50%)
	Conseil Général..... 22 434.37 €(20%)
	Fonds sénatoriales....11 217.18€ (10%)
	Fonds propres.....22 434.38 € (20%)
112 171.85 €	112 171.85 € (100%)

Le projet doit être soumis à un architecte à compétence patrimoniale et suivi d'une opération de restauration dans les règles de l'art. (courrier du 19 février 2014 par le Conseil Général). Un autre devis sera certainement à refaire. Voir avec la CASO pour une éventuelle subvention.

A la question posée par Monsieur Willy SCHRAEN à Monsieur le Maire concernant les fonds sénatoriaux, Monsieur le Maire précise qu'il a rencontré Monsieur Alain POHER.

Maison Médicale :

Monsieur le Maire explique que le projet « maison médicale » avance, la CASO est sur l'affaire ainsi que l'agence d'urbanisme. Monsieur PETIT du Conseil Général a assuré qu'il n'y avait aucun inconvénient à rétrocéder la maison située à l'ancien carrefour RD221 et RN 943. Madame Denise KATRA travaille sur le projet en collaboration avec le Directeur de l'hôpital de Calais.

Budget Primitif : présentation par Monsieur Philippe LAVOGIEZ**Section de fonctionnement**

Recettes réalisées sur 2013 : 524 072.27

Report de l'année 2012 120 934.76

Total recettes 2013 645 007.03

Total dépenses sur 2013 431 150.48

Soit un excédent de fonctionnement de 213 856.55

Section d'investissement

Total Recettes réalisées sur 2013 115 982.82

Dépenses réalisées sur 2013 79 815.29

Déficit de 2012 60 349.09

Total dépenses sur 2013 140 164.38

Soit un déficit d'investissement de 24 181.56

Soit sur les deux sections : 213 856.55 - 24 181.56 = 189 674.99 d'excédent total**Affectation du résultat :**

En investissement :

Il reste à réaliser en dépense 28 635.78 (votés sur 2013 - travaux éclairage public et études)

Donc :

Investissement : 24 181.56 + 28 635.78

Besoin de financement : 52 817.34 (compte 1068 en recettes d'investissement)

Reste pour le fonctionnement >

Soit sur l'excédent total = 213 856.55 - 52 817.34 = 161 039.21 (compte 002 en recettes de fonctionnement)

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

chapitre

011 charges à caractère général

article	libellé	2013	proposition 2014
605	achat de matériel	198	
60611	eau et assainissement	2 243,54	2 600,00
60612	energie electricité	12 520,08	14 000,00
60621	combustibles	24 398,20	25 000,00
60622	carburants	480,05	500,00
60623	alimentation	19 914,62	21 000,00
60624	produits de traitement		

60628	autres fournitures	14,73	
60631	fournitures d'entretien	2 222,30	2 500,00
60632	petit équipement (chantier)	7 184,02	20 000,00
60633	fournitures de voirie	5 107,59	5 000,00
60636	vêtement de travail		
6064	fournitures administratives	1 744,85	2 000,00
6065	livres, disques, cassettes		
6067	fournitures scolaires	4 798,22	5 000,00
6068	autres matières et fournitures	567,32	600,00
611	contrats de prestations	13 753,00	18 000,00
6135	locations mobilières		10 000,00
61522	bâtiment	21 773,27	2 500,00
61523	voies et réseaux	924,65	4 000,00
61551	matériel roulant		200,00
61558	autres biens mobiliers	2 297,10	2 500,00
6156	maintenance	450,00	500,00
616	prime d'assurance	3 706,67	5 200,00
617	études et recherche		2 000,00
6182	documentation générale et tech	95,60	100,00
6184	versements à des org.formation		
6188	autres frais divers		
6225	indemnités au comptable	420,51	430,00
6226	honoraires		3 000,00
6231	annonces et insertion	107,64	
6232	fête et cérémonie	3 569,20	4 000,00
6236	catalogues et imprimés		1 000,00
6238	divers		
6247	transport collectifs	2 772,00	3 000,00
6251	voyages et déplacements	64,56	100,00
6256	missions	66,80	100,00
6261	frais d'affranchissement	812,57	900,00
6262	frais de télécommunications	3 349,09	3 500,00
627	services bancaires	62,81	
6281	concours divers (maires du Pas-de-Calais)	422,33	500,00
62878	fonctionmt défense incendie	4 469,64	4 500,00
62878	rembt frais autres organismes		
6288	autres services extérieurs	5 409,72	5 500,00
63512	taxes foncières	1 575,00	1 600,00
6355	taxes véhicule	220,50	1 000,00
6358	autres droits	84,00	
637	autres impôts		
		147 602,18	172 330,00

chapitre
012 charges de personnel et frais

article	libellé	emis n-1	proposition
6332	fnal	27,47	28
6336	cot cnfpt et cdg	2 509,16	2 600,00
6411	personnel titulaire	85 899,05	90 000,00

64131	personnel non titulaire	30 370,59	35 000,00
64168	autres emplois d'insertion	20 894,43	30 000,00
6451	urssaf	16 349,54	20 000,00
6453	caisse de retraite	26 031,48	30 000,00
6454	assedic	1 344,91	1 600,00
6455	assurance du personnel	3 467,52	3 600,00
6458	autres organismes	2 972,12	3 500,00
6475	médecine du travail	483,15	500,00
		190 321,95	216 828,00

**chapitre
014 atténuations de produits**

article	libellé	emis n-1	proposition
73921	attribution de compensation	8 340,17	8 340,17
		8 340,17	8 340,17

chapitre 64 autres charges sociales

article	libellé	emis n-1	proposition
6478	charges sociales	0,00	
		0,00	0,00

**chapitre
65 autres charges de gestion courante**

article	libellé	emis n-1	proposition
6531	indemnités	22 259,32	24 000,00
6532	frais de mission	40,84	50,00
6533	retraite	797,40	900,00
6534	urssaf	2 816,44	3 000,00
6536	frais de représentation maire		
6554	contributions aux org	1 038,96	1 200,00
6558	autres contributions obli	19,31	
657362	ccas	1 190,00	743,48
65737	autres établissements		
6574	subventions aux associations	5 400,00	5 600,00
		33 562,27	35 493,48

chapitre 66 charges financières

article	libellé	emis n-1	proposition
66111	intérêts réglés à l'échéance	43 179,10	46 406,67
			46 406,67

chapitre 67 charges exceptionnelles

article	libellé	emis n-1	proposition
6711	intérêts moratoires et pénalités		
6714	bourses et prix	56,91	1 600,00
673	titres annulés	875,1	970,00
		932,01	2 570,00

dépenses de fonctionnement 481 968,32

O23	autofinancement	173 492,89
	(virement à la section d'investissement)	
total général dépenses de fonctionnement		655 461,21
recettes de fonctionnement		655 461,21

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

chapitre 002 résultat de fonctionnement reporté

article	libellé	emis n-1	proposition
oo2	résultat de fonction.reporté		161 039,21

0,00	161 039,21
------	-------------------

chapitre 013 atténuations de charges

article	libellé	emis n-1	proposition
6419	rembt sur rémunération	17 529,78	15 000,00

17 529,78	15 000,00
-----------	------------------

chapitre 70 produits des services...

article	libellé	emis n-1	proposition
70311	concessions cimetièrre	950,00	200,00
70323	redevance d'occupation	376,00	400,00
70328	autres droit stationnement		
7062	redevance culturelle		
70632	redevance loisirs	14 211,80	12 000,00
7066	redevance sociale		
7067	redevance scolaire	19 830,56	19 000,00
70688	autres prestations		
70878	rembt frais	1 105,99	600,00

36 474,35	32 200,00
-----------	------------------

chapitre 73 impôts et taxes

article	libellé	emis n-1	proposition
7311	contributions directes	166 371,00	169 673,00
7323	fngir	4 070,04	4 070,00
7381	taxes add aux droits mutation	16 535,25	15 000,00
7351	taxe sur électricité	20 122,26	19 000,00
7388	autres taxes	8 151,00	

215 249,55	207 743,00
------------	-------------------

chapitre 74 dotations, subventions et participations

article	libellé	emis n-1	proposition
7411	dotation forfaitaire	113 375,00	113 375,00
74121	dotation solidarité	19 236,00	19 236,00
74127	dotation nationale de péréqua	48 864,00	40 000,00
742	dotation élus	2 797,00	2 800,00
74718	autres		
7472	Régions		
7478	autres organismes	10 572,51	8 000,00
748314	tp	334,00	
74832	attribution fds départemental TP	9 382,79	8 000,00
74833	compensation tp		0,00
74834	compensation taxe foncière	4 002,00	4 000,00
74835	compensation taxe d'habitat	4 314,00	4 000,00
74837	fds national de péréquation	0,00	0,00
74838	taxe professionnelle	0,00	0,00
7488	autres attributions		

212 877,30	199 411,00
------------	-------------------

chapitre 75 autres produits de gestion courante

article	libellé	emis n-1	proposition
752	revenus des immeubles	27 220,00	27 000,00
758	produits divers	537,40	500,00

27 757,40	27 500,00
-----------	------------------

produits exceptionnels

773		31,9	
7788		9220,75	12568

9252,65

total général recettes de fonctionnement

655 461,21

DEPENSES D INVESTISSEMENT

chapitre

001 solde d'exécution de la section d'investissement

article	libellé	emis n-1	proposition
OO1	solde d'exécution	60 349,09	24 181,56

60 349,09	24 181,56
-----------	------------------

chapitre 16 emprunts

article	libellé	emis n-1	proposition
1641	emprunts en euros	40 115,08	42 339,96
1643	emprunts en devises	13 618,46	14 790,00
165	rembt de caution		
16876	défense incendie	4 003,60	4 391,00
		57 737,14	61 520,96

chapitre 20 immobilisations incorporelles

2031	frais d'études		3 919,00
205	logiciel	251,16	
			3 919,00

chapitre 21 immobilisations corporelles

article	libellé	emis n-1	proposition
2111	terrains nus		
2121	plantation		
21312	batiments scolaires		
21318	réfection cour d'école	4 563,41	
2135	installations générales	4 396,50	
21538	reseaux éclairage		67 000,00
21568	extincteurs		
21571	matériel roulant	570,00	0,00
2158	autres outillages installations	321,69	
2181	installation		0,00
2183	matériel informatique	10 405,20	
2184	meublier	1 687,56	1 600,00
2188	autres immo église	3 229,11	16 243,71

			84 843,71
	éclairage public		
chapitre 23	immobilisations en cours		
2315	aménagement voirie + honoraires	0,00	60 000,00

total général	dépenses d'investissement		234 465,23
----------------------	----------------------------------	--	-------------------

capital			
	voirie	21667	22 318,00
	parking	5018	5 300,00
	logement	2765	2 923,00
	salle	10671	10 672,00
	salle chf	17330	18 038,00
	défense incendie	4200	4 200,00

RECETTES D INVESTISSEMENT

chapitre 10 dotations

article	libellé	emis n-1	proposition
10222	FCTVA	71 932,71	7 718,00
10223	TLE	3 255,00	437,00
1068	excédent de fonctionnement	86 643,44	52 817,34
1341		3 419,00	
1381	subv etat pour voirie		
1383	Subv CG voirie et école		
1388	autres subv	1 270,00	
		166 520,15	60 972,34

chapitre

021 virement de la section de fonctionnement

article	libellé	emis n-1	proposition
O21	virement de la section de fonct		173 492,89

	0,00	0,00
--	------	------

total recettes
général d'investissement

234 465,23

Monsieur Philippe LAVOGIEZ expose le BP précisant qu'un bon budget est un budget où l'on surestime les dépenses et sous-estime les recettes.

Monsieur le maire explique que le déficit d'investissement est autorisé dès lors que l'excédent de fonctionnement couvre ce déficit. Les articles se terminant par 8 sont des divers en général pour des imprévus ; S'il y a des modifications entre chapitre, les Décisions Modificatives sont à prendre en séance de Conseil Municipal ;

Monsieur Willy SCHRAEN demande si des crédits sont prévus pour les nouveaux rythmes scolaires. Monsieur le maire répond oui notamment à l'article 611 dans le cadre de prestations par convention avec des associations et au chapitre 'charges de personnel » ,il est prévu environ 25000 euros supplémentaires.

Il est à noter une augmentation conséquente sur la cotisation assurance ; Groupama a augmenté de 25% la cotisation de l'année n-1 car pour la société d'assurance, la commune coûte trop chère en sinistres. C'était donc soit une augmentation soit une résiliation de leur part ; Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il souhaite proposer dès que possible la TLE à 3 % et non 5% actuellement, un alignement avec la CASO s'impose.

Règlement intérieur :

Un projet de règlement intérieur est distribué à chaque membre ; cette question sera mise au prochain ordre du jour du Conseil Municipal

- Invitation pour la journée des déportés le 27 avril à 11h30
- Boite à idées : Monsieur Benoit BECQUET se charge d'informer les habitants via le site internet et sur document distribué dans les boîtes aux lettres. Monsieur le Maire propose qu'une des deux boîtes aux lettres servent de « boite à idées »
- Madame Denise KATRA invite le Conseil à une visite de l'hôpital de Calais

- Monsieur le Maire ajoute qu'une visite des bâtiments communaux pourrait être organisée après la visite de l'hôpital
- Remise des insignes à chaque élu
- Madame Jennifer DELTOMBE demande quand seront abordées toutes les questions posées par les habitants lors de la campagne.
- Monsieur le maire explique chaque commission doit travailler sur les questions concernées par leur domaine
- Monsieur Vincent KERCKHOVE évoque le problème des chiens errants.
- Madame Denis KATRA demande si tous les élus peuvent participer aux commissions même s'ils n'en font pas parties. Monsieur le maire répond oui
- Madame Jennifer DELTOMBE suggère une messagerie interne pour l'agenda. Monsieur Benoit BECQUET affirme que c'est un des projets qu'il souhaite mettre en place
- Monsieur Philippe LAVOGIEZ met l'accent sur du renouveau sans trop de surcoût.
- Monsieur le Maire dit « 6 ans c'est court mais long à la fois », précise que son bureau est toujours ouvert qu'il ne faut pas hésiter à venir le rencontrer
- Monsieur Willy SCHRAEN demande la parole pour un petit mot en qualité de Président de la Fédération de Chasse. Dans le cadre de la « trame verte », le Schéma Cohérence Ecologique -

// La trame Verte et Bleue (TVB) est un outil d'aménagement du territoire permettant de favoriser la circulation des espèces en préservant et en rétablissant les continuités écologiques entre les milieux naturels. Issue du Grenelle de l'Environnement, elle a pour objectif d'enrayer la perte de biodiversité en participant à la préservation, à la gestion et à la remise en bon état des milieux nécessaires aux continuités écologiques, tout en tenant compte des activités humaines et notamment agricoles en milieu rural //

Monsieur Willy SCHRAEN informe que le schéma ne tient pas vraiment compte des populations dans le territoire rural, une pétition où 61% des maires ont signé a été envoyée au Conseil Régional. Malheureusement, cette pétition a fait l'objet d'une fin de non-recevoir.

Monsieur le Maire clos la séance à vingt-et-une heures trente minutes

Jean-Michel BOUHIN

Philippe LAVOGIEZ

Denise KATRA

Maité BRUYNNOGHE

Marie-Antoinette RAYMOND

Alain ZEGRE

Hervé DEBARRE

Marc JONAS

Murielle DELEZOIDE

Jennifer DELTOMBE

Benoît BECQUET

Willy SCHRAEN

Michel BRAME

Sylvain IKET

Vincent KERCKHOVE